



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-troisième session
1^{er}-12 mai 2023

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Botswana

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 15 (al. a) de l'annexe de la résolution 5/1 et au paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme et comme suite à la présentation de son rapport à mi-parcours de décembre 2020¹, le Botswana a l'honneur de soumettre son rapport au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU). Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le pays en ce qui concerne les 93 recommandations acceptées dans le cadre du troisième cycle de l'Examen. Bien qu'il couvre principalement la période 2020-2022, certains faits antérieurs, é omis dans le rapport à mi-parcours de 2020 ont également été abordés.

II. Méthodologie et processus de consultation

2. Le présent rapport a été coordonné par le Ministère de la justice, conformément au son mandat qui lui est confié en matière de droits de l'homme. Plusieurs ministères et services gouvernementaux ont également été consultés afin d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration du rapport. Une réunion de rédaction et de validation a été organisée du 23 au 27 janvier 2023.

3. Le Comité de rédaction était composé de représentants du Cabinet de la présidence, du Ministère de la justice, du Ministère de la défense et de la sécurité, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, du Ministère de la santé, du Ministère du travail et des affaires intérieures, du Ministère des administrations locales et du développement rural, du Ministère de la jeunesse, de l'égalité des sexes, du sport et de la culture et de l'Agence nationale de promotion de la santé et de lutte contre le sida.

4. Lors de la réunion du 23 au 27 janvier 2023, les organisations de la société civile étaient représentées par le Groupe de travail des organisations non gouvernementales (ONG) chargé de l'EPU. Leur présence a permis d'instaurer un dialogue avec le Gouvernement botswanais sur les questions abordées dans le présent rapport.

5. Depuis la création du Comité national de coordination chargé de la promotion des droits de l'homme en juin 2020, le Gouvernement botswanais et les organisations de la société civile entretiennent un dialogue constant et régulier sur les questions relatives aux droits de l'homme. Coprésidé par le Ministère de la justice et Ditshwanelo (le Centre botswanais pour les droits de l'homme), représentant désigné des organisations de la société civile, le Comité a pour mission de promouvoir une collaboration fructueuse entre le Gouvernement et les ONG au niveau national.

III. Point sur la situation du Botswana (2020-2022)

Ratification des traités et transposition dans le droit interne

Recommandations 128.10 et 128.13

6. Le Botswana a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en juillet 2021. La politique révisée en matière de handicap et le projet de loi sur le handicap ont été approuvés par le Parlement, au titre de la transposition en droit interne de la Convention.

Recommandations 128.23 et 128.24

7. Le Botswana reste déterminé à ratifier la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et continue d'améliorer ses cadres juridiques et institutionnels en vue de se conformer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Recommandation 127.1

8. Comme indiqué ci-dessus, le Botswana reste déterminé à ratifier les instruments internationaux qu'il s'était engagé à ratifier lors du troisième cycle de l'EPU, comme en témoigne la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2021. Le 14 novembre 2022, il a également déposé les instruments d'adhésion à la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, qui prendront effet le 1^{er} février 2023, le 1^{er} mars 2023 et le 16 novembre 2023, respectivement.

9. Bien que le Botswana nécessite toujours un soutien technique en ce qui concerne la ratification des instruments internationaux, le pays poursuit ses efforts visant à remédier aux problèmes techniques rencontrés. Il a ainsi établi des partenariats et collaboré avec différents organes conventionnels et partenaires de développement afin d'obtenir un soutien technique aux fins de la ratification d'instruments internationaux et de leur transposition en droit interne. Il a ainsi pris part :

- À l'atelier de l'Union africaine sur la signature et la ratification des protocoles relatifs aux droits de l'homme et des peuples, qui s'est tenu à Lusaka (Zambie), du 29 au 30 août 2022 ;
- À la réunion virtuelle de validation concernant le retard pris dans la signature et la ratification des protocoles et autres instruments juridiques, organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe au Botswana, le 9 septembre 2022 ;
- Au dialogue sur les plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en Afrique australe, qui s'est tenu à Maputo (Mozambique), du 6 au 8 décembre 2022.

Création d'une institution nationale des droits de l'homme**Recommandations 127.6, 127.7, 127.8, 127.9, 127.10, 127.11, 127.12, 127.13, 127.14, 127.15, 127.16, 127.17, 127.18, 127.19 et 127.20**

10. Le processus législatif visant à transformer le Bureau de l'Ombudsman en une institution hybride dont le mandat consiste expressément à promouvoir et à protéger les droits de l'homme a été mené à bien. Adoptée en novembre 2021, la loi portant modification de la loi sur l'Ombudsman confie au Bureau de l'Ombudsman le mandat relatif aux droits de l'homme conformément aux Principes de Paris. Le processus de révision de la structure du Bureau devant lui permettre de s'acquitter de son nouveau mandat est à un stade avancé. Par la suite, l'accréditation du Bureau de l'Ombudsman par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme sera mise en œuvre.

Promotion des droits de l'homme**Recommandation 127.3**

11. Le Gouvernement botswanais continue d'améliorer son cadre institutionnel afin de garantir le suivi systématique et la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels. Voir la recommandation 127.4 ci-dessous.

Recommandation 127.4

12. Le Comité interministériel sur les traités, conventions et protocoles continue de veiller au respect des accords internationaux par le Botswana, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports et le suivi des recommandations formulées par les organes conventionnels.

13. En avril 2022, le Gouvernement botswanais a créé le Ministère de la justice, chargé, entre autres, de l'orientation stratégique et générale nationale en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Le Groupe des droits de l'homme, qui relevait du Cabinet de la présidence, est désormais rattaché à ce ministère.

14. La base de données nationale de suivi des recommandations en matière de droits de l'homme, soutenue par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, fait actuellement l'objet d'une mise à jour afin d'en garantir le caractère exhaustif. En outre, en novembre 2022, le Botswana a participé à un atelier régional organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique australe et portant sur les capacités permettant à un mécanisme national de gérer l'information aux fins de l'établissement de rapports et du suivi.

15. De plus, la base de données des accords a également été mise à jour.

Recommandations 127.22 et 127.23

16. La Stratégie globale des droits de l'homme et le Plan d'action national connexe ont été finalisés en décembre 2021. Il faut maintenant qu'ils soient validés et adoptés par les principales parties prenantes. Leur mise en œuvre devrait débuter au cours de l'exercice 2023-2024.

Recommandation 127.24

17. En février 2019, le Botswana a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

18. Afin de rendre le secteur public plus efficient, plus efficace et plus respectueux du principe de responsabilité, la Direction de la corruption et des crimes et délits économiques a mis en place un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En outre, en octobre 2021, la Direction a obtenu la certification ISO 90001:2015 (relative au système de gestion de la qualité) de l'Organisation internationale de normalisation, par l'intermédiaire du Bureau des normes du Botswana. Le projet de politique nationale de lutte contre la corruption, qui vise à fournir des services d'excellence, est également en passe d'être finalisé.

19. Le Gouvernement botswanais a mis au point un Code de gouvernance pour les entreprises publiques en vue d'améliorer leur gouvernance, leurs performances, ainsi que leur respect des principes de transparence et de responsabilité. Entré en vigueur en avril 2022, le Règlement sur l'information financière de 2021 permet de mieux contrôler les entreprises publiques. De plus, certaines de ces entreprises ont été restructurées de sorte à réduire les chevauchements et renforcer l'efficacité des services qu'elles fournissent.

20. Afin de mieux lutter contre la fraude et le détournement de fonds publics, le Bureau de l'Auditeur général a renforcé le contrôle de l'audit externe en élargissant la portée de l'audit. Pour ce faire, il a notamment créé la Division de l'audit spécialisée, qui est dotée d'une capacité d'audit juridicomptable et chargée, entre autres, de l'audit des entreprises publiques.

Recommandation 127.27

21. En 2022, le Gouvernement botswanais a lancé un programme de réinitialisation visant à améliorer la prestation des services et à obtenir une plus grande valeur ajoutée à partir de ressources limitées. Parmi les réformes qui en découlent, on peut citer la restructuration des ministères gouvernementaux et des entreprises publiques. Plus particulièrement, il convient de souligner la création du Ministère de l'entrepreneuriat, chargé de promouvoir les industries et le commerce durables, ainsi que la création de la Commission nationale de planification, chargée d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la planification nationale.

22. Le Gouvernement botswanais a adopté et initié la mise en œuvre du Plan national de développement transitoire (avril 2023-mars 2025) en vue de faire correspondre le cycle de planification du développement national au cycle électoral national.

23. Le Gouvernement botswanais poursuit la mise en œuvre de mesures dérogatoires dans le cadre du Programme de développement des zones reculées. Avec l'appui du PNUD, le Cadre d'action positive en faveur des habitants des zones reculées (2015-2025) a fait l'objet d'un examen visant à déterminer son impact sur les moyens de subsistance de la population. Les recommandations ont commencé à être mises en œuvre avec la participation continue des parties prenantes. On trouvera une présentation de l'impact des différents programmes mis en œuvre au titre du Cadre d'action positive en faveur des habitants des zones reculées à l'annexe 1.

24. Le Botswana accorde une attention particulière aux personnes handicapées dans son programme de développement socioéconomique. Tous les secteurs économiques poursuivent l'intégration de la question du handicap dans leurs initiatives. À ce jour, 11 782 personnes handicapées ont accès à des programmes d'émancipation économique et bénéficient de mesures d'action positive en matière de recrutement.

25. Afin de décentraliser les services et d'améliorer la prestation de services des pouvoirs locaux, le Gouvernement botswanais a approuvé la transformation de 22 autorités subordonnées en conseils à part entière.

26. Enfin, on trouvera ci-dessous un certain nombre de faits nouveaux survenus dans le secteur économique :

- La signature de la loi de 2022 sur l'inclusion économique visant à renforcer la participation effective des citoyens à l'économie. Cette loi est complétée par la loi révisée de 2021 relative à la passation des marchés publics ;
- L'élaboration du projet de loi sur l'Organisme de contrôle de l'industrie de la viande ;
- La mise en place du programme Temo-Letlotlo, qui remplace le Programme intégré d'appui au développement de l'agriculture de labour ;
- L'application des lignes directrices de 2021 sur l'élevage de gibier afin de diversifier le secteur du tourisme ;
- La réforme et le développement du secteur financier, qui ont permis d'améliorer l'accès des entreprises et des ménages au financement et de garantir la disponibilité d'une gamme diversifiée et compétitive de produits et de services financiers pour soutenir la croissance et le développement économiques. Entre autres résultats positifs, le taux d'inclusion financière est passé de 76 % des ménages en 2014 à 84 % en 2020 ;
- La reprise de la croissance économique du Botswana, grâce à des mesures d'atténuation efficaces et à l'amélioration des résultats du secteur minier. La croissance économique nationale devrait atteindre 4,2 % et 4,1 % en 2022 et en 2023, respectivement.

Recommandation 127.41

27. Le Cadre national de protection sociale a été adopté afin d'éclairer toutes les mesures visant à améliorer la protection sociale. Le Gouvernement botswanais est également en passe d'adopter un outil d'évaluation indirecte des ressources auquel les utilisateurs ont été formés. Cet outil est axé sur l'évaluation des ménages plutôt que sur celle des personnes.

28. Le Registre social unique vise à rassembler les informations concernant les bénéficiaires de plusieurs ou de tous les programmes sociaux du pays, ainsi que les prestations fournies. Il a été mis en place dans les 16 conseils de district. Entre septembre 2022 et février 2023, une formation de remise à niveau a été dispensée à tous les utilisateurs du Registre. À cet égard, les données rassemblées sont téléchargées dans l'environnement de test. Une fois la formation de tous les utilisateurs terminée, les données ont été triées, puis téléchargées dans l'environnement d'exploitation.

29. Un Comité directeur national de la protection sociale, composé de hauts responsables issus des principaux ministères, organismes de l'État et partenaires de développement, a également été mis en place. Celui-ci a pour fonction de coordonner l'élaboration de politiques et de programmes. À cet effet, il s'appuiera sur le Comité directeur technique de la protection sociale déjà en place.

30. Avec l'aide du PNUD, le Gouvernement botswanais élabore actuellement un programme de protection sociale ainsi que des lignes directrices et des outils de mise en œuvre connexes dans le but d'harmoniser, de consolider et de renforcer l'efficacité des programmes de protection sociale actuels et d'adopter l'approche des cinq étapes de la vie. Cette dernière consiste à reconnaître que les personnes sont confrontées à des défis différents à chaque étape de leur vie.

Élimination de la pauvreté

Recommandation 127.42

31. Le Programme de lutte contre la pauvreté offre des possibilités économiques aux populations les plus vulnérables, notamment aux communautés vivant dans des zones reculées.

32. Au mois d'août 2022, le Programme de lutte contre la pauvreté avait financé 14 744 nouveaux projets. Au total, sur les 40 973 projets financés depuis la mise en place du Programme, 29 564 sont en cours d'exécution et ont permis d'employer 34 553 personnes, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

33. Parmi les principales réalisations du Programme, citons :

- La réduction de l'arriéré, qui est passé de plus de 17 647 demandes approuvées mais non traitées à environ 5 809 ;
- Un chiffre d'affaires de plus d'un million de pulas réalisé dans le cadre de deux projets, l'un consacré à la fabrication de papier hygiénique et l'autre à la production de détergents ;
- La mise en place d'un système de gestion des données pour le stockage et la gestion des données des bénéficiaires ;
- L'établissement de partenariats avec des acteurs clés, notamment le Bureau des normes du Botswana aux fins de la certification des produits, l'Université internationale des sciences et technologies du Botswana pour obtenir un appui technique, les supermarchés aux fins de la commercialisation des produits, et les partenaires de développement (tels que le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union européenne) susceptibles de fournir une orientation stratégique ;
- La création de chaînes de valeur autour des dispositifs d'élimination de la pauvreté permettant de mobiliser d'autres acteurs et de renforcer ainsi la viabilité des projets ;
- La mise en place, en 2018, d'une stratégie de sortie visant à faciliter l'obtention par les bénéficiaires d'un diplôme leur permettant d'améliorer leurs moyens de subsistance. Au total, 3 114 bénéficiaires ont obtenu un diplôme depuis la mise en œuvre de la stratégie ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie, assorti d'outils permettant de définir les besoins en matière de données au titre du suivi de la performance.

Recommandation 127.43

34. Le projet de politique nationale d'élimination de la pauvreté doit faire l'objet d'une révision, conformément à la loi de 2022 sur l'inclusion économique récemment adoptée, qui prévoit notamment la mise en œuvre de lois et d'initiatives d'émancipation économique ainsi

que la participation effective de certaines catégories de citoyens à la croissance économique et au développement de l'économie.

Recommandation 127.44

35. Le Botswana continue, dans le cadre du fonds de développement pour la jeunesse d'apporter le capital initial pour des projets, afin de donner aux jeunes les moyens économiques de s'intégrer dans l'économie.

36. Entre 2009 et 2020, un total de 10 729 jeunes (6 383 hommes et 4 346 femmes) ont ainsi bénéficié d'un financement du fonds de développement pour la jeunesse. Parmi eux, 73 étaient des personnes handicapées et 460 vivaient dans des zones reculées.

37. De plus, les jeunes bénéficient de réserves et d'un traitement préférentiel, notamment en ce qui concerne les microapprovisionnements, la gestion des projets, la préférence en matière de prix (appels d'offres) et les quotas réservés aux projets novateurs. Entre avril et novembre 2022, les dépenses totales au titre des quotas fixés à 20 % (microapprovisionnements) se sont élevées à 2 684 367,66 dollars, tandis que celles pour les quotas fixés à 15 % (gestion) ont atteint 164 959,75 dollars. Les dépenses totales pour les quotas fixés à 15 % (appels d'offres) se sont élevés à 46 351 062,35 dollars et, enfin, celles pour les quotas fixés à 30 % réservés aux projets novateurs ont représenté 16 229,84 de dollars. Les jeunes ont également la possibilité de trouver des espaces libres inutilisés et de s'en servir gratuitement pour y installer des commerces.

38. Le Gouvernement botswanais s'est également engagé à sortir les jeunes non scolarisés de la pauvreté grâce au Programme de service national (Tirelo Sechaba), qui permet aux jeunes chômeurs d'acquérir des compétences et de l'expérience dans divers secteurs industriels et commerciaux. Les jeunes inscrits à ce programme reçoivent une prestation mensuelle destinée à couvrir leurs dépenses de base. Depuis mars 2019, le Programme a touché 14 054 jeunes ; il entend atteindre l'objectif de 15 000 jeunes.

39. Le Programme national de stages offre à tous les citoyens diplômés et sans emploi la possibilité de gagner en compétences et en expérience professionnelles, afin de les aider à passer du monde universitaire au monde du travail, grâce à des stages dans diverses organisations au Botswana. Les stages ont une durée maximale de deux ans. La sélection se fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi », en fonction des postes vacants, des qualifications et du lieu du stage. En outre, le Programme national de stages fournit également aux diplômés une prestation mensuelle pour leurs dépenses de base. Depuis 2018, pas moins de 13 423 jeunes diplômés ont bénéficié du Programme.

Recommandation 127.45

40. En décembre 2022, le Programme de lutte contre la pauvreté bénéficiait à 31 524 femmes et 10 416 hommes. Parmi eux, on comptait 3 547 jeunes, dont 2 661 femmes et 886 hommes.

Recommandation 128.61

41. Un recensement des pauvres a été entrepris dans huit districts particulièrement défavorisés, ce qui a permis de mettre au point des interventions appropriées et rapides. La mise en œuvre des recommandations qui en découlent se poursuit.

42. La lutte contre la pauvreté touchant les enfants et la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre passe par la mise en œuvre de programmes qui facilitent l'accès à l'éducation, ainsi qu'à une alimentation et à des soins de santé appropriés. Parmi ceux-ci figure le programme de Développement de la petite enfance, dont l'objectif est de concilier les deux espaces dans lesquels évolue l'enfant : la maison et l'école.

43. Le Botswana a lancé un programme national de repas scolaires pour tous les enfants, de la maternelle à la septième année d'études, dans toutes les écoles publiques. Le programme fournit deux repas chauds par jour à 364 859 élèves issus de 764 écoles primaires publiques partout à travers le pays. Ces repas comprennent un petit-déjeuner le matin avant le début des cours et un repas en milieu de matinée. Un troisième repas est offert à 23 049 élèves vivant

dans des zones reculées ou appartenant à des communautés vulnérables. Le programme de repas scolaires s'adresse également aux élèves de l'enseignement secondaire.

44. La création d'emplois et de richesses demeure une priorité pour le pays. À ce titre, le Botswana entend poursuivre l'exécution de programmes ciblés d'émancipation économique des citoyens qui mettent tout particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les autres membres vulnérables de la société. Au nombre de ces programmes, on compte plusieurs initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes, ainsi que le fonds de développement de la jeunesse et le Programme de lutte contre la pauvreté. L'action positive en faveur des groupes ciblés est renforcée, entre autres, par la loi sur l'inclusion économique, la Stratégie de développement économique local et la loi relative à la passation des marchés publics.

45. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures dans les zones rurales, ce qui a permis d'améliorer l'environnement d'investissement et l'accessibilité des services. Il s'agit notamment d'infrastructures d'approvisionnement en électricité et en eau, de routes, de logements, d'installations sanitaires, de technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi que d'infrastructures d'exploitation des sources d'énergie renouvelables. En 2020, le taux d'électrification du pays s'élevait à 72 % (90,74 % dans les zones urbaines et 26,38 % dans les zones rurales), tandis que 203 villages étaient reliés au réseau des TIC dans le cadre du projet SmartBots.

46. Afin d'accélérer le développement des infrastructures et d'accroître les possibilités d'emploi au niveau local, le Gouvernement botswanais a lancé un programme de projets communautaires dans l'ensemble des 57 collectivités du pays au cours de l'exercice 2017-2018. Ce programme est doté d'un financement annuel total de 570 000 dollars, chaque circonscription recevant 100 000 dollars. Depuis sa création, il a permis la construction de salles de classe, de réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement, de routes, de crèches, de maisons d'hôtes et de systèmes d'éclairage publics.

47. Le Botswana continue de mettre en valeur le capital humain par le renforcement des compétences et de la formation, notamment la formation technique et le renforcement des compétences des plus démunis.

Lutte contre le VIH/sida

Recommandation 127.54

48. La question des infrastructures de santé est traitée dans le cadre de la recommandation 127.51 ci-dessous.

49. Le Gouvernement botswanais a mis en œuvre divers programmes de sensibilisation en faveur des adolescentes et des jeunes femmes.

50. L'initiative DREAMS désigne un programme de prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), exécuté dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement du Botswana et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. En 2022, DREAMS était mise en place dans huit districts, contre seulement deux en 2020.

51. Le programme Shuga Radio est une initiative de communication de masse multimédia visant à faire évoluer les comportements des jeunes âgés de 10 à 24 ans. Mené en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il a touché 34 819 adolescents et jeunes entre 2020 et 2022.

52. De 2020 à 2022, le programme a également adressé des messages de prévention du VIH à 87 782 adolescentes et jeunes femmes. 40 946 d'entre elles se sont rendues dans des espaces sécurisés et ont acquis des compétences en matière de renforcement économique, tandis que 1 984 ont reçu des soins post-violence et 3 845 ont bénéficié d'une prophylaxie préexposition.

53. Grâce au soutien des fonds de complément pour les adolescentes et jeunes femmes du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans le cadre des cycles de subvention 2019-2021 et 2022-2024, le Botswana a reçu 2 millions de dollars pour continuer de mettre à la disposition des jeunes un éventail d'informations, de compétences et de valeurs afin de leur donner les moyens d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation et de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur vie sexuelle en révisant le programme d'études national.

54. La boîte à outils des compétences de la vie courante, qui donne corps au Cadre national des compétences de la vie courante, fournit des conseils aux personnes chargées de l'application de ce dernier (enseignants chargés de l'orientation et de l'accompagnement, travailleurs sociaux et prestataires de services de santé) sur la manière de dispenser une éducation complète à la sexualité aux jeunes aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, comme à ceux qui ne sont pas scolarisés.

55. Les lignes directrices du programme d'orientation et d'accompagnement de la première à la troisième année d'études et le programme « Living: Skills for Life, Botswana's Window of Hope » (compétences pour la vie, fenêtre d'espoir pour le Botswana) viennent compléter la boîte à outils. Le Ministère de l'éducation botswanais, conjointement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, est en train de revoir et de mettre à jour la boîte à outils des compétences de la vie courante ainsi que le manuel de communication parents-enfants.

Recommandation 127.55

56. Les mesures ci-après ont permis au Botswana de réduire la prévalence du VIH chez les jeunes :

- S'agissant de la distribution de préservatifs, selon le rapport 2020 de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH, le Botswana occupe l'une des meilleures places du classement en termes de nombre de préservatifs distribués par personne et par an en Afrique subsaharienne entre 2018 et 2019. Le rapport salue les résultats obtenus par le Botswana dans la promotion des avantages de l'utilisation du préservatif auprès des personnes âgées de 15 à 49 ans ;
- En ce qui concerne la promotion du dépistage du VIH comme point d'entrée de chaque programme de lutte contre le VIH/sida, le Botswana a dépassé les objectifs 95-95-95 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Dans les faits, cela signifie que 95,1 % des adultes vivant avec le VIH connaissent leur statut, 98 % des personnes qui vivent avec le VIH et se savent séropositives reçoivent un traitement et 97,7 % de celles qui sont sous traitement ont une charge virale indétectable ;
- En ce qui concerne la circoncision masculine volontaire, les résultats cumulés entre 2009 et 2022 indiquent que 273 983 circoncisions masculines sûres ont été réalisées, soit 92,5 % des 298 180 à atteindre d'ici à 2022. Sur ce total, 6 021 ont été réalisées dans le cadre du projet « Early Infant SMC », qui promeut la circoncision sans risque chez le nourrisson ;
- Le Botswana a également réussi à réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, en la ramenant à 2,21 %, soit un pourcentage inférieur à l'objectif mondial fixé à 5 %. Grâce à cette avancée, le Botswana est devenu le premier pays africain à se voir décerner par l'OMS le certificat niveau Argent pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- Appuyé par l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan national global visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose a été mis en œuvre dans 11 des 27 districts sanitaires et sera progressivement étendu à l'échelle nationale afin de sensibiliser aux droits de l'homme et renforcer les capacités des populations clés et vulnérables.

Recommandation 127.56

57. Étant donné que le Botswana a dépassé les objectifs 95-95-95, le Gouvernement a élargi le mandat de l'Agence nationale de promotion de la santé et de lutte contre le sida pour y inclure les maladies non transmissibles. Ainsi, en 2021, avec le soutien de l'OMS, le Botswana a formulé des propositions d'investissement pour les maladies non transmissibles afin d'encadrer la mobilisation des ressources pour ces maladies.

58. En outre, le 20 septembre 2020, le Botswana s'est vu décerner le prix « National Achievement Award » par l'Africa-America Institute pour avoir notamment contenu et géré efficacement la propagation du VIH, de la tuberculose et du paludisme.

59. En 2020 également, le Botswana a établi, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des lignes directrices relatives aux programmes de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles à l'intention des populations clefs. Avec l'aide du FNUAP, le Gouvernement botswanais a élaboré la deuxième Stratégie nationale de distribution de préservatifs 2020-2023, alignée sur le Cadre stratégique national III. Cette stratégie vise principalement à renforcer la coordination et l'organisation de la distribution de préservatifs, à étendre le marché des préservatifs au-delà du secteur public et à combler les lacunes en matière de financement et de ressources.

60. Dans le cadre de contrats sociaux, le Gouvernement botswanais a également fait appel à des organisations de la société civile afin d'améliorer l'accès des populations locales aux préservatifs. 11 613 200 préservatifs ont ainsi été distribués en 2021, dont 36 % par diverses ONG financées par le Gouvernement.

Recommandation 127.57

61. On trouvera ci-après quelques exemples de collaboration entre le Gouvernement du Botswana et des partenaires de développement dans la lutte contre le VIH/sida :

- L'outil U-Report, en collaboration avec l'UNICEF ;
- Le programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, en collaboration avec les Centres de contrôle et de prévention des maladies des États-Unis ;
- La réponse programmatique au VIH, en collaboration avec le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida ;
- L'amélioration de la fourniture de services de lutte contre le VIH, en partenariat avec Human Resources for Health (programme HRH 2030) ;
- La lutte contre le VIH, en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;
- La recherche sur le VIH, la formation et le renforcement des capacités sur cette maladie, en collaboration avec le Harvard AIDS Institute ;
- L'initiative de la Première Dame en faveur de la santé des hommes, avec le soutien de l'Union européenne et d'ONUSIDA ;
- L'initiative Paediatric AIDS, en partenariat avec l'Initiative internationale de lutte contre le sida du Baylor College of Medicine ;
- Le soutien du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à la réponse nationale au VIH, au paludisme, à la tuberculose et à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (cycles de subventions 2019-2021 et 2022-2024) ;
- Le soutien du FNUAP en matière de santé sexuelle et reproductive et d'intégration des services connexes ;
- Le soutien du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à la réponse nationale au VIH, au paludisme, à la tuberculose et à la COVID-19 (cycles de subventions 2019-2021 et 2022-2024) ;

- Le soutien du FNUAP au Gouvernement botswanais dans l'intégration des services de santé sexuelle et procréative et des services de lutte contre le VIH et la violence sexiste ;
- Le soutien de l'OMS au Gouvernement botswanais, sous forme d'expertise technique dans différents domaines du secteur de la santé, y compris les propositions d'investissement pour les maladies non transmissibles.

Recommandation 127.58

62. Voir les recommandations 127.55 et 127.56 ci-dessus.

Recommandation 127.59

63. Le Gouvernement botswanais continue de collaborer avec les organisations de la société civile, les partenaires de développement et les médias afin de promouvoir des programmes de sensibilisation aux fins de la prévention du VIH/sida.

Recommandation 127.60

64. Afin de poursuivre la lutte contre la violence sexiste dans le contexte de la santé et du VIH/sida, le Plan national global visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose propose des activités ayant pour but d'éliminer les inégalités entre les sexes, les normes de genre néfastes et la violence sexiste. Le Gouvernement botswanais continue de collaborer avec les prestataires de services de lutte contre la violence sexiste en vue de réduire la vulnérabilité au VIH et à la violence sexiste.

65. Dans le cadre de ses activités, la « Faith and Communities Initiative », un programme soutenu par le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, a fourni ses services à 66 269 hommes et garçons. En 2022, le programme a mis en place des activités à plus grande échelle dans le but de lutter contre la stigmatisation et la non-adhésion liées à la guérison par la foi, ainsi que les normes et pratiques sexistes néfastes qui perpétuent l'escalade récente des cas de violence sexiste.

66. Pour éliminer la stigmatisation et la discrimination, le Gouvernement botswanais a adopté une approche de réduction de la stigmatisation et de la discrimination à grande échelle. Les initiatives prises prévues dans le cadre de cette approche sont notamment les suivantes :

- Promouvoir la réduction des inégalités entre les sexes ;
- Dispenser une formation et un soutien aux adolescents et aux jeunes, ainsi qu'aux organisations confessionnelles ;
- Mobiliser les communautés et engager un dialogue avec les chefs traditionnels ;
- Assurer la formation des prestataires de services et des parties prenantes.

67. Les initiatives ci-dessus devraient permettre de :

- Renforcer les capacités en matière de détection et de lutte contre la violence sexiste ;
- Renforcer les capacités à fournir un soutien psychosocial ;
- Mettre en place des dispositifs d'intervention et d'orientation rapides afin de surveiller les violations des droits de l'homme et d'y remédier ;
- Accroître la participation des adolescentes et des jeunes femmes à la prévention du VIH auprès des jeunes scolarisés et non scolarisés, en tant que pairs-éducatrices.

Droits de l'enfant

Recommandation 128.67

68. L'article 56 de la loi sur l'enfance érige en infraction la négligence, les mauvais traitements et l'exploitation des enfants, tandis que les articles 57 à 61 de la loi énumèrent

les infractions spécifiques qui peuvent être commises contre des enfants. En outre, le Gouvernement botswanais utilise un système de gestion des cas pour enregistrer le nombre d'infractions de ce type, ce qui lui permet de mettre des mesures en place pour les enfants qui ont besoin d'une protection.

69. Tout enfant considéré comme ayant besoin d'une protection peut faire l'objet d'une ordonnance de protection qui entraîne le déplacement de l'enfant vers un lieu sûr dûment établi, conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi sur l'enfance.

70. Actuellement, 373 enfants sont placés dans des établissements de protection de l'enfance à travers le pays et 20 enfants vivent dans des familles d'accueil. Ces structures sont régulièrement inspectées pour s'assurer qu'elles respectent les normes applicables en matière de protection de l'enfance ; le cas échéant, elles reçoivent alors une licence renouvelable qui est accordée sur une base annuelle.

71. L'expérimentation du programme de placement en famille d'accueil a été étendue à quatre autres districts.

72. En ce qui concerne le suivi du bien-être des enfants placés dans une structure de protection de remplacement, chaque enfant bénéficie d'un plan de soins individuel contrôlé par des travailleurs sociaux résidents ou des travailleurs sociaux de proximité spécialisés dans la prise en charge des enfants placés dans des foyers d'accueil.

Recommandation 128.68

73. Le modèle INSPIRE continue d'être mis en œuvre. Le Conseil national de l'enfance a lancé une campagne intitulée #Section25, qui vise à faire respecter le droit de l'enfant à la protection contre les atteintes et l'exploitation sexuelles en préconisant le signalement comme première mesure d'intervention.

74. Les chefs traditionnels de certaines parties des régions du nord, du sud, du centre et de l'ouest du Botswana ont été habilités à mener des initiatives visant à lutter contre les pratiques néfastes à l'égard des enfants.

75. De plus, un manuel de formation a également été élaboré à l'intention des comités villageois de protection de l'enfance afin d'aider les communautés à identifier, prévenir et lutter contre la maltraitance et l'exploitation des enfants. Ce manuel a été diffusé dans tous les districts du Botswana.

76. Le Gouvernement botswanais a également signé un mémorandum d'accord avec deux ONG dont le mandat principal consiste à fournir un soutien psychosocial aux enfants et aux personnes chargées de leur protection. Dans le cadre de ce partenariat, les prestataires de services sont également habilités à fournir des services de soutien à un niveau décentralisé.

77. Enfin, le Service de police du Botswana contribue aux efforts visant à mettre fin à la violence contre les enfants grâce à des postes de police adaptés aux enfants, qui créent une atmosphère propice pour que les enfants se sentent libres de signaler les actes dont ils ont été victimes et qu'ils puissent coopérer avec les forces de l'ordre qui enquêtent sur leurs affaires, afin que des mesures appropriées soient prises contre les auteurs de ces actes.

Recommandation 127.37

78. Afin de lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle et de mener des enquêtes en la matière, le Service de police du Botswana a procédé aux mesures ci-après :

- La création du Bureau chargé de la lutte contre la traite des personnes ;
- Le renforcement des capacités des agents chargés des affaires relatives à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle ;
- Le recours à l'expertise criminalistique ;
- La coopération et la collaboration avec les parties prenantes, tant au niveau local qu'international, notamment pour appuyer les enquêtes et le rapatriement des victimes ;

- La sensibilisation des communautés, en particulier dans les zones situées le long des frontières.

79. Le Gouvernement botswanais, par l'intermédiaire du Ministère de la justice, a également organisé des formations ciblées à l'intention des fonctionnaires de première ligne, tels que les agents des services d'immigration, les dirigeants politiques et les chefs traditionnels, afin de leur permettre de mieux identifier les infractions et de les signaler aux forces de l'ordre. En outre, le Ministère de la justice dirige les travaux relatifs au projet de loi de 2023 portant modification de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui doit combler les lacunes législatives, notamment en éliminant la possibilité d'infliger des amendes aux auteurs d'infractions au lieu de peines privatives de liberté. Un atelier consultatif national a été organisé à cet égard en décembre 2022. Grâce à ces mesures strictes, le Gouvernement entend renforcer l'effet dissuasif pour les infractions commises à l'échelle locale comme à l'échelle transnationale.

Recommandation 127.70

80. La loi sur l'enfance reconnaît le droit de participation de l'enfant, lequel est exercé au sein des comités villageois de protection de l'enfance et du Forum consultatif national des enfants. Ces structures offrent aux enfants un lieu pour participer aux processus de prise de décisions sur des questions qui les touchent, comme l'éducation, la santé, la sécurité ou le bien-être général. En outre, en cas de conflit concernant la garde des enfants, ces derniers doivent être consultés afin de déterminer les modalités de garde qu'ils préfèrent.

81. De plus, l'article 7 a) de la loi sur l'enfance prévoit la promotion de l'égalité des droits et l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les enfants.

82. En août 2022, la campagne « Eseng Mo Ngwaneng » a été relancée dans le district du nord-ouest du pays, puis dans ceux du nord-est et du sud-est ; en 2023, elle sera également relancée dans les districts de Kgalagadi et de Gantsi. À cette occasion, des échanges sont menés avec les dirigeants communautaires, les enfants, les chefs traditionnels et les hommes pour les encourager à participer aux questions qui concernent les enfants.

83. Des efforts ont également été déployés en matière d'éducation aux droits de l'enfant dans le cadre de partenariats avec la société civile, notamment avec Childline Botswana, des partenaires de développement tels que l'UNICEF, ainsi que des stations de radio publiques et privées dont certaines émissions sont consacrées aux droits de l'enfant.

Recommandation 127.71

84. En 2019, une analyse de la situation des orphelins et des enfants vulnérables a été réalisée. Ses conclusions ont servi de base au Cadre national de protection sociale ainsi qu'au projet de politique en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, en cours d'achèvement.

Recommandations 127.72 et 127.45

85. Pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023, le programme de prise en charge des orphelins a bénéficié d'allocations budgétaires s'élevant à 18 067 425,77 dollars et 18 066 744,21 dollars respectivement. Ce budget est utilisé pour mettre en œuvre le Plan d'action national en faveur des orphelins et enfants vulnérables.

Éducation aux droits de l'homme

Recommandation 127.63

86. L'éducation aux droits de l'homme a été intégrée dans les programmes d'études de l'enseignement primaire et secondaire et, notamment, dans les matières sociales et culturelles ainsi que dans les cours d'éducation morale, de développement, d'histoire, de géographie et de sciences de l'environnement, ainsi que dans les mécanismes d'orientation et de conseil. Dans l'enseignement supérieur, les questions relatives aux droits de l'homme sont intégrées dans les cours de droit, d'administration, de pédagogie, d'assistance sociale et de journalisme.

87. Le Gouvernement botswanais mène des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'éducation sur le droit à un nom et à une nationalité. Selon le rapport sur les statistiques de l'état civil de 2020, le pays a atteint un taux de couverture de 98 % en matière d'enregistrement des naissances.

88. La sensibilisation du public se poursuit sous diverses formes : campagnes médiatiques, réunions de la Kgotla et célébration de journées consacrées à la question du handicap, notamment la Journée internationale des personnes handicapées. L'objectif consiste à promouvoir et à renforcer l'intégration des personnes handicapées en combattant les idées fausses, la stigmatisation et les stéréotypes qui les entourent.

89. Grâce à la presse écrite et aux médias en ligne, ainsi qu'au programme de sensibilisation à la prévention du crime, le Service de police du Botswana sensibilise le grand public et les groupes vulnérables cibles, en particulier les femmes et les jeunes filles, à diverses questions relatives aux droits de l'homme.

90. Le Gouvernement botswanais mène également des programmes de sensibilisation pour informer le grand public de son droit à une identité juridique et de l'importance de l'enregistrement des naissances et des décès. Dans le cadre de ces programmes, des enregistrements mobiles en temps réel des naissances et des décès sont effectués et des certificats de naissance et de décès sont délivrés.

91. En outre, des campagnes de sensibilisation du public aux dispositions de la loi sur la citoyenneté et de la loi sur l'immigration continuent d'être menées auprès des dirigeants communautaires et des migrants. Celles-ci sont complétées par un renforcement des capacités visant à sensibiliser les migrants afin qu'ils prennent des décisions éclairées concernant leurs droits et leur éligibilité à la résidence permanente et à la citoyenneté. Les plateformes médiatiques, telles que la radio et les pages Facebook, contribuent également à éduquer le grand public sur le droit et l'éligibilité à la résidence permanente, à la citoyenneté et au droit du travail.

92. Au cours de la procédure d'admission des détenus, chaque détenu est informé de la législation qui lui est applicable durant son emprisonnement. Legal Aid Botswana et le Bureau de l'Ombudsman fournissent également des informations aux détenus sur les droits de l'homme.

Non-discrimination

Recommandation 127.26

93. Les instructions permanentes du Service de police du Botswana fournissent des informations sur la façon de traiter les affaires sans aucune forme de discrimination. Afin de promouvoir la non-discrimination et l'application des lois, tous les agents de police bénéficient de programmes de renforcement des capacités mis en place par l'École de police du Botswana lors de leur formation initiale ou tout au long de leur carrière.

94. S'agissant de la non-discrimination à l'égard de la communauté LGBTQI+, le 29 novembre 2021, dans l'affaire *Procureur général c. Motshidiemang*, la Cour d'appel a conclu que l'article 164 du Code pénal, qui interdisait les relations consensuelles entre personnes du même sexe, était inconstitutionnel.

95. Un acte de naissance est délivré au nom de chaque enfant né au Botswana afin de promouvoir le droit à l'identité juridique.

96. Le projet de loi de 2022 sur les professionnels des médias, dont l'objectif est de garantir le respect de la déontologie des journalistes, prévoit la création de conseils disciplinaires chargés de sanctionner les journalistes qui publient des informations discriminatoires.

Formation aux droits de l'homme

Recommandation 127.25

97. Les agents du Service pénitentiaire du Botswana reçoivent une formation aux droits de l'homme avant leur entrée en service, mais aussi tout au long de leur carrière. Ces formations portent notamment sur :

- La définition des droits et des droits de l'homme ;
- L'évolution des droits de l'homme ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ;
- La différence entre un droit, un privilège et une liberté ;
- Les droits de l'homme fondamentaux au Botswana ;
- Le respect des droits de l'homme fondamentaux au Botswana ;
- Le traitement humain des délinquants, y compris la définition du traitement humain des délinquants et des explications sur ce concept, un examen des droits de l'homme des détenus, les références en matière de droits de l'homme applicables aux détenus et l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela).

98. Au total, 1 448 agents de police ont suivi des formations aux droits de l'homme depuis 2019. Par ailleurs, les allégations de violation des droits de l'homme commises par le Bureau de la police du Botswana continuent de faire l'objet d'enquêtes. Depuis 2020, 29 de ces allégations ont été instruites ; dans quatre affaires, les auteurs ont été reconnus coupables, dont deux ont été démis de leurs fonctions, 16 autres agents ont été démis de leurs fonctions et 9 continuent de faire l'objet d'une enquête, dans l'attente de poursuites ou de sanctions disciplinaires.

99. Près d'un millier d'agents en formation initiale ont été formés aux droits de l'homme au titre de la loi sur la procédure pénale et les preuves, et 18 policiers ayant le rang de sergent ont également été formés dans le cadre d'un programme sur les compétences en matière d'encadrement.

100. Les dispositions administratives relatives aux sanctions disciplinaires imposées aux membres du Service de police du Botswana auteurs d'actes de torture sont régies par les articles 23 et 27 de la loi sur la police. Ces personnes encourent la réprimande, la réprimande grave, une amende, la rétrogradation ou la révocation.

101. Le système judiciaire botswanais prévoit une garantie supplémentaire selon laquelle les aveux d'un accusé recueillis par un magistrat sont irrecevables s'il est établi qu'ils ont été extorqués par la torture.

Recommandation 127.32

102. Le Service de police du Botswana a mis en place un module de formation sur la violence sexiste à l'intention des agents en formation initiale et en cours d'emploi. Ce module permet aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour traiter de manière appropriée les cas de violence sexiste. En outre, tous les postes de police de district disposent d'un agent chargé de veiller à ce que les cas de violence sexiste soient traités correctement, notamment en recueillant les déclarations des victimes de ce type de violence ou des survivants dans des pièces à l'abri du regard des autres.

103. En ce qui concerne les prestataires de soins de santé, il convient de noter l'établissement du Plan national global visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose (2019-2024). Ce plan comprend plusieurs mesures visant à former les agents de police et à leur donner les moyens de collaborer avec les organisations de la société civile et les prestataires de soins de santé pour lutter contre la violence sexiste. Il fait partie des sept programmes clés d'ONUSIDA visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, financés par le Fonds mondial de lutte contre

le sida, la tuberculose et le paludisme dans vingt pays à travers le monde au moyen de fonds catalytiques et de complément. Le Gouvernement botswanais met actuellement en œuvre la subvention du Fonds mondial pour 2019-2021 et s'est vu allouer un financement complémentaire pour l'exercice 2022-2025.

Recommandation 127.21

104. À ce jour, les membres de la Commission nationale de l'égalité des sexes ont reçu une formation sur les questions de genre et le développement afin d'acquérir les compétences nécessaires pour s'acquitter de leur mandat de manière appropriée. Les prochaines étapes comprennent l'élaboration d'une stratégie pour guider leur travail ainsi que la réalisation d'une analyse comparative des meilleures pratiques. La Commission a prévu de dialoguer avec différents groupes à partir de février 2023. Parmi ceux-ci figurent des organisations confessionnelles, les Dikgosi (chefs traditionnels), des personnes handicapées, la communauté sportive et les pionniers du mouvement pour l'égalité des sexes au Botswana.

Recommandations 127.35, 127.69 et 127.66

105. En ce qui concerne la participation des femmes à l'économie générale, voir les recommandations 127.27 et 128.45.

106. En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, voir la recommandation 127.36 ci-dessous.

Recommandation 127.36

107. Au cours de la période considérée, le Gouvernement botswanais a nommé quatre des six membres spécialement élus du Parlement. En outre, des femmes ont été nommées aux postes de direction ci-après :

- Ministre des finances et du développement économique ;
- Directrice de la fonction publique, c'est-à-dire Secrétaire permanente du Président ;
- Secrétaire permanente du Cabinet du Président ;
- Présidente de la Cour d'appel de la République du Botswana ;
- Commissaire en charge du Service pénitentiaire du Botswana ;
- Directrice du Service unifié des recettes du Botswana ;
- Vice-rectrices de l'Université ouverte du Botswana et de l'Université du Botswana.

108. En janvier 2023, au sein de la fonction publique, les femmes représentaient 44 % des cadres et plusieurs d'entre elles occupaient des fonctions de directrices et de fonctionnaires de rang supérieur.

Recommandation 127.65

109. Au Botswana, 88,7 % des femmes âgées de 15 ans et plus savent lire et écrire, contre 86,74 % des hommes. Dans l'enseignement général, la parité des sexes s'établit à :

- 0,96 dans l'enseignement préprimaire ;
- 0,95 dans l'enseignement primaire ;
- 1,1 dans l'enseignement secondaire ;
- 1,32 dans l'enseignement supérieur.

110. Les statistiques présentées ci-dessus indiquent que les filles sont plus nombreuses que les garçons à s'inscrire dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Recommandations 127.66 et 127.67

111. Afin de garantir que les femmes puissent pleinement exercer leurs droits fondamentaux, le Gouvernement botswanais a créé la Commission nationale de l'égalité des sexes, chargée de suivre la mise en œuvre de la Politique nationale sur l'égalité des sexes et le développement, qui prévoit l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les secteurs. La Commission veille également à ce que les femmes et les hommes accèdent sur un pied d'égalité aux possibilités socioéconomiques, culturelles et politiques offertes dans le pays. En outre, le Gouvernement botswanais a créé le Comité interministériel de haut niveau sur la violence sexiste en vue d'orienter les mesures nationales de lutte contre la violence sexiste. La mise en place de comités de district pour l'égalité des sexes se poursuit également pour atteindre un total de 13 comités au cours de la période couverte par le présent rapport. D'autre part, le Plan national global quinquennal visant à lever les obstacles liés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les services de lutte contre le VIH et la tuberculose a mis en évidence le rôle des normes de genre et des valeurs culturelles dans la violence sexiste. Par conséquent, le Botswana a entrepris la mise en œuvre des sept programmes clés recommandés par ONUSIDA pour réduire la stigmatisation et la discrimination.

Recommandation 127.68

112. Voir les recommandations 127.27, 127.65 et 127.67 ci-dessus.

113. Le défilé de mode Miss et Mister RADP, un concours de beauté local réservé aux zones reculées, encourage l'autonomisation des jeunes vivant dans des zones reculées, conformément aux principes du Cadre d'action positive en faveur des habitants des zones reculées. Cette année, le concours avait pour thème « Révéler la beauté et le talent naturels ». Ce thème met l'accent sur la valorisation des talents des jeunes qui vivent dans des communautés reculées et favorise l'intégration sociale des jeunes dans la société en général. Le défilé de mode est parrainé par la Première Dame de la République du Botswana.

Recommandation 127.73

114. Le Ministère de la santé propose des services adaptés aux jeunes, notamment des informations sur la planification familiale et l'utilisation des contraceptifs. Des organisations de la société civile, telles que la Botswana Family Welfare Association, fournissent également des services adaptés aux jeunes, en mettant particulièrement l'accent sur les adolescentes et les jeunes filles des zones rurales. Le Ministère de l'enseignement de base dispense également une éducation complète à la sexualité, qui tient compte de l'âge des enfants. En outre, divers secteurs mènent des actions de sensibilisation au moyen de différentes plateformes telles que la radio, la télévision, la presse écrite et les médias sociaux.

Coopération avec les procédures spéciales et les organes conventionnels**Recommandations 128.26, 128.27, 128.28, 128.29, 128.30 et 128.31**

115. Le Botswana a accueilli les titulaires de mandats relatifs aux droits de l'homme ci-après :

- Le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités (août 2018) ;
- Le Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (2019) ;
- Le Comité d'experts de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (juin 2021) ;
- Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (2021) ;
- Le Groupe de travail sur la détention arbitraire (juillet 2022) ;
- La Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique (décembre 2022) ;

- Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées doit se rendre dans le pays en avril 2023.

Recommandation 127.64

116. Le Botswana continue de poursuivre la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, c'est-à-dire promouvoir et protéger les droits des femmes. Le pays a présenté son quatrième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2018, et s'est soumis à un examen en mars 2019. Il doit présenter son cinquième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en mars 2023.

117. On trouvera des informations sur les efforts de mise en œuvre aux recommandations 127.5 (non-discrimination), 128.18 (ratification d'instruments internationaux), 127.30 (violence sexiste), 127.34 (accès à la justice), 127.38, 127.39, 127.40 (lutte contre la traite des personnes) et 127.51 (droit à la santé).

Peine de mort

Recommandations 127.28 et 127.29

118. La Stratégie globale des droits de l'homme et le Plan d'action national connexe, dont la mise en œuvre est prévue pour 2023, prévoient la tenue de débats publics sur la peine de mort.

Violence sexiste

Recommandation 127.30

119. Le Gouvernement botswanais continue d'appliquer un cadre législatif qui érige la violence domestique en infraction et assure la protection des victimes de ce type de violence. Celui-ci englobe la Constitution, le Code pénal, mais aussi la loi sur la violence familiale et la loi sur la propriété des personnes mariées. Le Gouvernement accorde également des subventions aux organisations de la société civile qui proposent des refuges aux femmes victimes de violence.

Recommandation 127.31

120. Dans le cadre de la lutte contre la violence sexiste, le Service de police du Botswana a pris les mesures ci-après :

- Renforcer les compétences des agents de police en matière de traitement des affaires ;
- Apporter un soutien psychosocial et des conseils aux victimes ;
- Collaborer avec d'autres parties prenantes et systèmes d'orientation ;
- Recourir à des informateurs ;
- Nommer des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ;
- Mettre en place une police de proximité (c'est-à-dire, faire participer la communauté au maintien de l'ordre) ;
- Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation de la communauté (afin d'éduquer le grand public) ;
- Mener des campagnes de lutte contre la violence sexiste.

121. En septembre 2021, le Service de police du Botswana a lancé un programme à l'intention des auteurs de violence sexiste, avec pour objectif de réduire la prévalence des incidents liés à ce type de violence et d'enrichir l'offre de programmes conçus pour les détenus. Le programme vise tout particulièrement à réhabiliter les auteurs d'actes de violence sexiste et d'infractions connexes.

Recommandation 128.48

122. Le Gouvernement botswanais reste attaché à la mise en œuvre de toutes ses obligations internationales, continentales et régionales en matière de droits de l'homme, lesquelles ont été transposées dans la législation et les politiques nationales afin de garantir que les femmes comme les hommes exercent pleinement et sur un pied d'égalité l'ensemble de leurs droits fondamentaux. Dans cette optique, il continue d'adopter de nouvelles lois et de mettre en place des institutions de protection des droits de l'homme. À titre d'exemple, citons l'adoption de la loi de 2021 sur le registre des délinquants, la création du Comité interministériel de haut niveau sur la violence sexiste en 2021, et la mise en place de tribunaux spécialisés dans la lutte contre la violence sexiste en 2020.

Recommandations 127.33 et 127.66

123. Le Gouvernement botswanais a accordé un degré de priorité élevé à la lutte contre la violence sexiste, comme en témoignent les mesures ci-après, qu'il a mis en place à cet effet :

- L'adoption de la loi de 2021 sur le registre des délinquants sexuels ;
- La création de la Cellule de protection des femmes et des enfants au sein du Service de police du Botswana ;
- La mise en place des tribunaux spécialisés dans la lutte contre la violence sexiste ;
- La création du Comité interministériel de haut niveau sur la violence sexiste.

Droit à l'éducation**Recommandation 127.61**

124. Le Plan stratégique pour le secteur de l'éducation et de la formation (2015-2020) défend trois composantes essentielles de l'éducation en promouvant l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité.

125. Dans le cadre du Plan mentionné ci-dessus, le Gouvernement botswanais a atteint les objectifs ci-après :

- L'augmentation du nombre d'écoles primaires publiques dotées d'un programme d'accueil des élèves migrants (683 aujourd'hui contre 613 auparavant) ;
- Le passage du nombre d'écoles primaires de 756 en 2018 à 758 en 2022 ;
- La mise en place de six écoles satellites dans les zones les plus reculées du pays (quatre dans le nord du pays et deux dans le sud) ;
- La création de 44 centres pour les élèves ayant un handicap intellectuel, dont quatre pour les élèves sourds ou malentendants et deux pour les élèves ayant une déficience visuelle. Certains élèves poursuivent toutefois leur scolarité dans des écoles ordinaires ;
- La mise en œuvre de programmes visant à promouvoir la rétention des apprenants, notamment des programmes de réintégration du système scolaire, d'entraide, de soutien spirituel, d'orientation et de conseils et de remise à niveau obligatoire ;
- La révision du programme d'études afin de faciliter un enseignement axé sur les résultats, un objectif qui a été atteint en 2020 ;
- La mise en œuvre de 38 programmes d'apprentissage aux fins de l'établissement de différentes filières en 2021 ;
- L'élaboration d'un cadre d'évaluation des programmes d'études par le Conseil des examens du Botswana, conformément à l'approche de l'enseignement axé sur les résultats retenus ;
- La mise à disposition de programmes d'éducation de base gratuits pour les détenus, équivalents à ceux proposés au grand public ;

- L'évolution de la formation artisanale vers une formation technique ;
- La mise en place de programmes d'éducation extra-scolaire et d'éducation des adultes.

126. Le Gouvernement botswanais s'efforce de promouvoir davantage le droit des enfants à une éducation de qualité par la création d'écoles adaptées à leurs besoins.

Recommandation 127.62

127. Le Plan stratégique pour le secteur de l'éducation et de la formation mis au point par le Ministère de l'éducation vise à orienter ce secteur vers une approche promouvant l'enseignement axé sur les résultats. Il est désormais appliqué à toutes les écoles secondaires du Botswana, conformément au programme de réinitialisation adopté par le pays.

128. En 2022, le Gouvernement botswanais a également adopté une nouvelle politique linguistique applicable aux écoles primaires publiques, dans le but de permettre l'utilisation de la langue maternelle comme moyen d'instruction pour l'apprentissage des jeunes enfants (du préprimaire à la deuxième année d'études). Les langues concernées seront introduites progressivement ; on en dénombre actuellement 13, dont la langue des signes.

129. Pour être reconnus au Botswana, tous les établissements d'enseignement doivent être accrédités par l'Autorité de certification du Botswana. Les écoles publiques proposent 38 programmes d'apprentissage accrédités. Les établissements d'enseignement supérieur doivent également se soumettre au processus d'accréditation afin d'améliorer la qualité de l'enseignement qu'ils proposent.

130. Un plan de passage au numérique des écoles en trois phases, axé sur l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage, a été mis en place. À ce titre, 500 écoles primaires sur 756, 207 écoles du premier cycle du secondaire et 34 écoles du deuxième cycle du secondaire ont été équipées de laboratoires de TIC mobiles afin de promouvoir l'apprentissage en ligne. Il convient de noter également que toutes les écoles secondaires disposent d'un responsable informatique à plein temps pour gérer les services numériques, et que les apprenants et les enseignants du deuxième cycle du secondaire ont été équipés d'ordinateurs portables.

131. Une formation en cours d'emploi a été dispensée à 2 528 enseignants du primaire, 758 enseignants du premier cycle du secondaire et 14 enseignants du deuxième cycle du secondaire, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement grâce à l'utilisation des technologies.

132. Enfin, les prisons du Botswana proposent aux détenus de suivre un enseignement dispensé en partenariat avec le Ministère de l'éducation et tous les autres établissements d'enseignement et universités, des services de bibliothèque et des ONG. Les apprenants ont la possibilité de passer des examens de niveaux différents auprès du Conseil des examens du Botswana, qui leur remet des certificats en cas de réussite. Des formations professionnelles visant à doter les détenus de compétences leur permettant d'accéder au marché du travail sur un pied d'égalité avec le reste de la population et de créer leur propre entreprise une fois leur peine purgée sont également proposées.

Droit à la santé

Recommandation 127.51

133. Le Botswana veille à ce que tous les citoyens aient accès à des services de santé, si bien qu'aujourd'hui 85 % de la population se trouve à moins de 15 km d'un établissement de santé. En outre, des services mobiles de proximité ont été établis afin de desservir les populations difficiles à atteindre. Plus de 1 500 services de ce type sont ainsi disséminés à travers le pays.

134. Le Gouvernement botswanais a amélioré l'accès aux services de santé grâce aux réalisations ci-après :

- La mise en œuvre du Cadre d'action pour le développement du jeune enfant, qui vise à garantir aux enfants un accès équitable aux services de développement de la petite enfance, indépendamment de leur lieu d'origine ou de la situation économique de leur famille. Le Cadre d'action contribue notamment à l'initiative « Early Moments Matter » (les premiers instants comptent) en sensibilisant les parents, les personnes qui s'occupent d'enfants et les communautés au sens large à l'importance des 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant ;
- La distribution gratuite de préparation pour nourrissons aux bébés de femmes infectées par le VIH qui sont nourris au lait maternisé, à condition que cela soit acceptable, faisable, abordable, maintenable dans le temps et sans danger. Environ 57 % des nourrissons exposés au VIH sont nourris avec des préparations pour nourrissons ;
- Le renforcement du Plan national de lutte contre le cancer (2022-2026), qui vise à lutter contre la morbidité et la mortalité des femmes provoquées par le cancer du col de l'utérus. Le Botswana affiche une couverture de dépistage de 56 % dans 18 districts. Pour accélérer le traitement des lésions précancéreuses et assurer la liaison avec les cliniques spécialisées, 35 cliniques pratiquant l'excision électrochirurgicale à l'anse diathermique ont été établies dans ces districts.
- L'adaptation d'initiatives mondiales, telles que l'Agenda du FP2030, afin d'appuyer la réduction de la mortalité maternelle. Pour renforcer la fourniture de services de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence, le Ministère de la santé a entrepris, avec l'aide du FNUAP, une évaluation visant à déterminer les capacités du pays à assurer le dispositif minimum d'urgence en santé reproductive dans les situations d'urgence. Cette évaluation doit permettre de faire le bilan de l'état actuel de préparation et des capacités nationales et infranationales en matière de services essentiels de santé sexuelle et procréative.

135. Les mesures prises dans le secteur de la santé ont notamment eu un impact sur :

- La couverture en vitamine A des enfants âgés de 6 à 59 mois, qui est passée de 75,5 % en 2020 à 76,1 % en 2021. Il convient de noter que les mesures de confinement prises pendant la pandémie de COVID-19 ont entravé la réalisation de progrès dans ce domaine ;
- La couverture en sulfate de zinc, qui est passée de 52 % en 2020 à 38 % en 2021 et 55 % en 2022 ;
- La couverture des traitements par sels de réhydratation orale, qui est passée de 52 % en 2020 à 68 % en 2021 et 76 % en 2022 ;
- La couverture vaccinale du Penta 3, qui est passée de 77 % en 2020 à 69 % en 2021 et 53 % en 2022 ;
- La couverture vaccinale contre la rougeole et la rubéole, qui est passée de 70 % en 2020 à 72 % en 2021 et 69 % en 2022 ;
- L'implantation d'une usine de fabrication de vaccins en 2022 ;
- Un taux de vaccination de 64 % par rapport à l'objectif de 70 % fixé par l'OMS.

136. Le Service de police du Botswana continue d'organiser des journées du bien-être au cours desquelles des médecins sont invités à dispenser une éducation sanitaire et à effectuer un dépistage de différentes maladies, dont le VIH/sida et des maladies non transmissibles. À ce jour, 848 agents de police ont pris part à ces activités.

137. Le Service pénitentiaire du Botswana fournit à la communauté carcérale des soins de santé complets et de qualité, équivalents à ceux offerts au grand public, conformément à la loi sur la santé publique. En outre, il s'efforce de maintenir un niveau de santé optimal dans les prisons. Les soins de santé fournis s'adressent à l'ensemble de la population carcérale, c'est-à-dire aux détenus, aux agents pénitentiaires et aux membres du public travaillant dans

les zones relevant de l'administration pénitentiaire. Tous les patients, quel que soit leur état de santé, peuvent recevoir des services de santé holistiques, qui contribuent au rétablissement de la santé, ainsi qu'à la gestion et à l'atténuation des maladies infectieuses.

138. Grâce à une collaboration entre le Ministère de la santé, les ONG et la communauté internationale, tous les habitants du Botswana ont accès à des services de santé, tels que des soins curatifs, des services de santé maternelle, infantile et de planification familiale, des programmes de lutte contre le VIH/sida, des traitements contre la COVID-19 et des orientations vers des établissements de santé publics.

Recommandation 127.52

139. Le Gouvernement botswanais continue de s'employer à réduire la mortalité maternelle en vue d'atteindre la cible de l'objectif de développement durable (ODD) n° 3 visant à faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. Pour ce faire, des dispositifs de suivi et de garantie de la qualité des soins sont continuellement mis en œuvre chaque année. Il s'agit, entre autres, de comités maternels nationaux et institutionnels et de l'initiative de réduction de la mortalité maternelle. En outre, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence continuent de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité des soins et la réduction de la mortalité maternelle. En 2020, le taux de mortalité maternelle se situait à 130,5 pour 100 000, soit une baisse par rapport au taux de 166,3 pour 100 000 enregistré en 2019.

140. En matière de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, le Botswana enregistre une amélioration continue, en particulier dans les domaines de la planification familiale et de la prévention des cancers de l'appareil reproducteur. Cela se traduit par une augmentation du taux de prévalence de la contraception, qui est passé de 52,8 % en 2007 à 67,3 % en 2017, ainsi que par une progression du taux de dépistage du cancer du col de l'utérus, qui est passé de 57 % en 2017 à 65 % en 2021. L'augmentation du taux de prévalence de la contraception tient en partie à la mise à disposition de contraceptifs réversibles à long terme (tels que les implants). Le Ministère de la santé a, en outre, révisé le document stratégique de 2021 pour la période 2022-2026 afin d'y intégrer des mesures essentielles d'engagement communautaire en faveur de la réduction de la mortalité maternelle.

141. En vue de pérenniser les résultats obtenus, le Ministère de la santé a intégré les soins liés à l'avortement dans la planification familiale afin de mettre en valeur les effets positifs de l'adoption de contraceptifs réversibles sur le long terme. Cette approche devrait permettre de réduire les problèmes qui subsistent en matière de planification familiale et de diminuer le nombre de grossesses non désirées.

142. Le Gouvernement botswanais a mis en place des services spécialisés dans les hôpitaux de district afin d'améliorer leur offre. Parmi ces services spécialisés figurent la chirurgie générale, la médecine interne, la pédiatrie, l'obstétrique et la gynécologie, ainsi que l'anesthésie. Le Gouvernement consacre également des fonds aux établissements privés locaux et internationaux qui dispensent aux citoyens botswanais des soins médicaux spécialisés non disponibles dans les établissements de santé publics.

Recommandation 127.53

143. Voir la recommandation 127.51 ci-dessus.

Administration de la justice et garantie d'un procès équitable

Recommandation 127.34

144. Le Service de police du Botswana continue de donner à ses agents les moyens de renforcer et de mettre à niveau leurs compétences en matière d'enquêtes. Les policiers reçoivent ainsi une formation continue auprès de l'École de police du Botswana, de l'Académie internationale de police et d'autres institutions dans divers domaines.

145. En outre, le Service de police du Botswana a collaboré avec la Direction du Parquet afin de former les policiers aux procédures liées aux poursuites pénales.

146. Le projet Safer City a permis de mettre au jour plusieurs infractions, telles que des vols d'argent liquide, des accidents mortels, etc. Par conséquent, le Service de police du Botswana envisage d'étendre ce projet à d'autres zones stratégiques.

147. En plus des postes de police déjà existants, un nouveau poste a été ouvert à Semolale afin de mieux répondre aux besoins de la population du village et des zones environnantes, au moyen de l'augmentation des effectifs de police et l'élargissement des zones de surveillance.

148. Sept nouveaux postes de police ont été ouverts à travers le pays et d'autres sont encore en construction. L'augmentation du nombre de commissariats et de postes de police a pour but d'apporter aux populations les services de police dont elles ont cruellement besoin.

149. Le Service de police du Botswana continue d'appliquer des méthodes scientifiques pour lutter contre la criminalité. Ces méthodes ont permis de détecter davantage d'actes de violence fondée sur le genre, d'agressions sexuelles et de meurtres. En outre, les méthodes scientifiques ont permis d'améliorer la gestion des enquêtes relatives aux personnes portées disparues et aux personnes décédées dont on ignore l'identité, conformément aux normes et pratiques internationales.

150. Les services de répression spécialisés dans la cybercriminalité ont également contribué de manière positive aux enquêtes et à la détection des infractions, notamment en ce qui concerne les communications électroniques préjudiciables, la fraude, la diffamation et la pédopornographie.

Transposition dans le droit interne des dispositions des instruments internationaux

Recommandations 128.37, 128.38, 128.43 et 128.44

151. Des efforts continuent d'être déployés pour transposer les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le droit interne. Ainsi, la loi de 2021 portant modification de la loi sur l'Ombudsman a transposé les Principes de Paris, tandis que le projet de loi sur le handicap, qui vise à transposer la Convention relative aux droits des personnes handicapées, sera présenté au Parlement à sa prochaine session.

Recommandation 127.5

152. Le Gouvernement botswanais reste également déterminé à transposer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et continue de mobiliser un soutien technique et financier.

Traite des personnes

Recommandation 127.38

153. Le Gouvernement du Botswana poursuit sa collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de former les agents des services d'immigration à la lutte contre la traite des personnes. À ce jour, 37 d'entre eux ont reçu une formation.

Recommandation 127.40

154. Le Gouvernement botswanais a adopté une approche globale consistant à faire participer les organisations de la société civile aux processus stratégiques de haut niveau visant à élaborer le projet de loi de 2023 portant modification de la loi sur la lutte contre la traite des êtres humains. Des ateliers consultatifs ont été organisés dans tout le pays avec la participation des principales parties prenantes, notamment des représentants des organisations de la société civile, de la communauté internationale, des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et d'autres agents et partenaires de première ligne. En outre, le

Gouvernement a créé un Comité de rédaction national chargé d'élaborer le Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2023-2028), composé de membres de la société civile.

Recommandation 127.39

155. En 2022, le Gouvernement botswanais a mené différentes activités de sensibilisation, deux campagnes radiophoniques et deux ateliers de renforcement des capacités. Il a également célébré la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et organisé une réunion de haut niveau pour finaliser un projet d'accord de coopération avec Love Justice International sur la traite des personnes.

Eau et assainissement

Recommandation 127.47

156. Le Gouvernement botswanais effectue régulièrement des contrôles de la qualité de l'eau afin de s'assurer que la population ait accès à un approvisionnement en eau potable. Le pays poursuit par ailleurs son utilisation des technologies en vue d'améliorer la qualité de l'eau. À cet effet, il met en œuvre les mesures ci-après :

- Mettre en place des usines de fabrication de dioxyde de chlore, un produit qui se conserve durablement dans les stations de traitement des eaux usées et qui sert à améliorer la qualité de l'eau et à la désinfecter ;
- Élaborer des plans de gestion de la salubrité de l'eau ainsi que des protocoles sur la surveillance et la gestion de la qualité de l'eau ;
- Encourager la recherche et le développement aux fins de l'amélioration des technologies de traitement des eaux existantes ;
- Adopter une approche multipartite. Parmi les parties prenantes impliquées figurent notamment la Division pour la qualité et la préservation des ressources en eau, le Département des services liés à l'utilisation de l'eau et le Bureau des normes du Botswana.

Recommandation 127.48

157. Le Botswana a rejoint le partenariat des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement pour tous en août 2020. Au cours de la même année, 80 % du pays avait accès à des services d'assainissement de base, contre 52 % en 2008. En outre, selon le rapport d'ONU-Eau sur l'ODD 6, 78 % des masses d'eau surveillées au Botswana présentaient une bonne qualité de l'eau ambiante en 2020.

158. Le Gouvernement botswanais continue d'accorder un degré de priorité élevé au développement des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Dans le cadre du Plan de développement national 11, près de 30 % du budget consacré au développement du pays a été investi dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Au total, neuf projets relatifs à l'approvisionnement en eau, à l'aménagement du territoire et à l'assainissement ont été menés à bien à travers le pays ; six d'entre eux ont été achevés en 2021 et les trois autres en 2022. En 2023, 19 projets supplémentaires devraient être menés afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans certains villages des districts du centre, du sud, du nord-est et du nord-ouest du pays.

Recommandation 127.49

159. Voir les recommandations 127.47 et 127.48 ci-dessus.

Recommandation 127.50

160. Des protocoles pour le contrôle de la qualité de l'eau sont appliqués à l'échelle nationale afin de garantir la qualité de l'eau potable, conformément à la norme relative à la qualité de l'eau potable (BOS 32:2015). Ils imposent également une surveillance et un

contrôle des stations de traitement des eaux usées, conformément à la norme relative au rejet des eaux usées (BOS 93:2012).

Institutions et politiques – généralités

Recommandation 128.45

161. Le Cadre national de protection sociale regroupe l'ensemble des 29 programmes de protection sociale déployés au Botswana. Il permet de mieux cibler, coordonner, mettre en œuvre et contrôler les services de protection sociale.

162. Voir la recommandation 127.27 ci-dessus sur le Programme de développement des zones reculées et le Cadre d'action positive en faveur des habitants des zones reculées.

Notes

- ¹ https://www.ohchr.org/sites/default/files/lib-docs/HRBodies/UPR/Documents/Session29/BW/BOTSWANA_MidTerm2020_3rdcycle.pdf.
-